



Nouvelle traduction : 0. Sclolarité

Date de mise en ligne : vendredi 29 juin 2018

**Observatoire de Paris - PSL Centre de recherche en astronomie et
astrophysique**

Le service de scolarité de l'Observatoire de Paris gère principalement les inscriptions administratives à l'établissement et la délivrance des diplômes.

Le service de scolarité est situé à Paris, au Bâtiment Perrault .

L'accueil est ouvert tous les jours aux horaires suivants :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h30.

Mardi de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h30.

Au début de l'année universitaire, pour toute inscription administrative, vous devez prendre rendez-vous au préalable au 01 40 51 21 70 ou par email : service.scolarite@obspm.fr

Dans cette rubrique, vous trouverez des informations sur les sujets suivants :

- S'inscrire comme étudiant à l'Observatoire de Paris.
- Solliciter une exonération quant au paiement des droits de scolarité.
- Faire signer une convention de stage.
- Retirer un diplôme ou demander un relevé de notes.
- Constituer un dossier en vue d'une soutenance de thèse - information.
- Demander le transfert de votre dossier.

